

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

COMMUNE DE BRUXELLES VILLE

**CONTRAT COHESION SOCIALE
2016-2020**

RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION LOCALE

ANNEE 2020

**Adresse (siège social) : Jeunesse à Bruxelles asbl
Avenue de l'Héliport 56
1000 Bruxelles**

Personnes de contact : BOUHOUT Karim/BEN AMAR Basma

Avant-propos¹

Nous remercions le soutien de nos partenaires directs qui ont contribué à la rédaction de ce rapport : Madame Faouzia Hariche, Échevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Ressources humaines de la Ville de Bruxelles, le Cabinet de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources humaines de la Ville de Bruxelles, l'A.S.B.L Jeunesse à Bruxelles, la CocoF, le CrACS et nos partenaires associatifs.

¹ Rédacteur : Karim BOUHOUT

TABLE DES MATIERES

1- PROFIL DE LA COORDINATION

1-1 Coordination des projets de cohésion sociale/FIPI communal

1-2 Descriptif de la coordination de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles

1-2-1 Angle institutionnel

1-2-2 Angle fonctionnel

2- LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

2-1 Les priorités quinquennales (2016-2020)

2-2 Les priorités communales en matière de cohésion sociale

2-3 Suivi de la bonne exécution du contrat communal (CS/FIPI)

2-4 Organisation des concertations locales

2-5 Suivi administratif et financier des projets de cohésion sociale

2-5-1 Mesures liées à la gestion de la pandémie

2-6 Réunions entrant dans le cadre des missions de la coordination locale

3- LE BUDGET

4- ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL

4-1 Introduction : la Cohésion sociale

4-2 Analyse des rapports moraux des projets de cohésion sociale

4-2-1 Remarque préliminaire

4-2-2 Méthodologie

4-3 Analyse des contenus

4-3-1 Question une

4-3-2 Question deux

4-3-3 Besoins exprimés par les opérateurs communaux

4-3-4 Question trois

4-3-5 Question quatre

4-3-6 Question cinq

5- SYNTHESE ET CONCLUSION

1. PROFIL DE LA COORDINATION

1-1 COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI COMMUNAL.

Les responsabilités et missions de la Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles sont liées au Décret 2004 de Cohésion sociale sous l'égide de la Commission Communautaire Française.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2006, les programmes Intégration - Cohabitation, Insertion sociale et Été Jeunes ont été remplacés par le Décret de Cohésion sociale. La volonté de pérenniser ces trois programmes autour d'une politique cohérente et centralisée, a donné naissance au décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de cohésion sociale sous la tutelle de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles Capitale (Cocof).

En pratique, la politique de Cohésion sociale consiste à mettre en place des initiatives en faveur des processus garantissant l'exercice de la citoyenneté active, du vivre-ensemble des populations précaires sous l'impulsion de la Cocof et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. La sélection des projets et la répartition budgétaire font l'objet d'une concertation entre autorité communale, opérateurs associatifs et pouvoir subsidiant. La signature d'un contrat communal de Cohésion sociale vient sceller le partenariat entre ces 3 acteurs pour une durée de 5 ans.

Une coordination locale est mise en place dans chaque commune éligible pour veiller au bon développement du programme communal. Cette coordination locale est chargée d'assurer la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale, en veillant d'une part, à la bonne coordination des projets, à leur accompagnement administratif et pédagogique, à leur évaluation ; d'autre part à leur adéquation aux dispositifs et politiques des grandes villes.

Cette fonction de coordination locale est donc assumée par la coordination des projets de cohésion sociale et FIPI de la Ville de Bruxelles implantée au sein de l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*.

D'autre part, la coordination de la Ville de Bruxelles suit en collaboration avec le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les projets FIPI faisant partie du programme communal.

Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir l'impulsion des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Dans ce cadre-là, la coordination locale des projets de cohésion sociale organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour l'Échevin compétent et fait une proposition de répartition des moyens alloués aux projets de cohésion sociale. Elle assure également le suivi administratif et financier de ces projets.

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*, mandatée par la Ville de Bruxelles. La coordination fonctionne comme un « service » par rapport au secteur. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets.

1-2 DESCRIPTIF DE LA COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI DE LA VILLE DE BRUXELLES

1-2-1 ANGLE INSTITUTIONNEL

C'est le Décret de Cohésion sociale du 30 avril 2004 de la Commission Communautaire Française qui institue la coordination locale :

Chapitre III, Article 7 :

« Art. 7. Afin de garantir la bonne exécution des contrats communaux de cohésion sociale, le Collège finance une coordination locale par commune éligible, selon les modalités qu'il détermine. La coordination locale est chargée de sélectionner les projets de cohésion sociale après appel public à projets, d'en organiser la coordination, de les accompagner au niveau administratif et de les évaluer. Elle est le relais entre le Collège, la commune et les associations. »

La coordination dépend du collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles. À la suite des délibérations des élections communales de 2012 et 2018, la cohésion sociale est une matière qui ressort de Madame Faouzia HARICHE, Échevine en charge de l'Instruction Publique et des ressources humaines.

Sur le plan administratif, la cellule de Cohésion sociale seconde le Service de Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui, par convention a confié cette mission à l'asbl Jeunesse à Bruxelles (para-communale) dont l'Échevin de la Jeunesse est statutairement président de droit.

1-2-2 ANGLE FONCTIONNEL

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » par rapport au secteur régional de la cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

2. LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

2-1 LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2016-2020)²

La reconduction des priorités régionales de cohésion sociale a fait l'objet d'un élargissement des priorités régionales (retour de l'axe prioritaire « vivre-ensemble »). Concrètement, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires ainsi que les modalités minimales de mise en œuvre des actions qui les sous-tendent pour le quinquennat 2016-2020 :

PRIORITE 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité

PRIORITE 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

PRIORITE 3 : la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action :

- A. les permanences socio-juridiques
- B. les modules d'initiation à la vie citoyenne

PRIORITE 4 : le « vivre-ensemble ». Elle se décline en 2 types d'action :

- A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle ;
- B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

² Appel à projets quinquennat 2011-2015 : http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App_Proj_2011_2015_Tel_que_modif

2-2 LES PRIORITÉS COMMUNALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2016-2020)

1- Principe : *« Par Cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. »*³

En plus des priorités fixées par la Région, la ville portera une attention particulière aux projets qui visent :

- la lutte contre le décrochage scolaire par la participation et l'implication de tous les acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations) et par l'emploi d'un personnel qualifié. À cet effet, la commune privilégiera les actions de soutien scolaire proposant :

- un projet pédagogique formalisé à la disposition de la coordination locale et des autres autorités compétentes en matière de cohésion sociale ;
- une fiche personnelle de progression proposant l'évaluation et l'évolution individuelles des usagers de l'action du soutien scolaire ;
- l'emploi au moins d'un travailleur disposant des qualifications pédagogiques nécessaires au soutien scolaire (permanent ou vacataire) ;
- des dynamiques privilégiant les contacts réguliers entre parents, établissements scolaires et responsables associatifs...

- La mixité de genre dans les publics accueillis et les activités organisées ainsi que l'égalité homme/femme et la lutte contre les stéréotypes ...

- La responsabilisation, l'émancipation et l'autonomie des publics privilégiant les dynamiques de citoyenneté active des habitants.

- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. La mise en œuvre de projets qui développent, l'esprit critique des enfants et des jeunes, le libre examen ainsi que l'éducation aux médias.

- L'emploi le plus cohérent et le plus efficient du subside de cohésion sociale mis à la disposition de l'association (ventilation proportionnée du subside sur l'ensemble des postes de dépenses, dépenses utiles...).

³ Décret cohésion sociale 2004

- Obligations

- Les projets retenus doivent être mis en œuvre par des associations dont le siège d'activités est établi sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Le projet introduit doit prévoir des activités hebdomadaires de minimum 12 heures par semaine et l'ouverture de l'association au public est assurée durant au moins 3 demi-journées par semaine.
- Les projets à caractère international ou des actions prévoyant des dépenses afin de couvrir des rencontres internationales seront écartés du programme.
- Les projets conçus sous forme de sous-traitance seront rejetés.

2-3 SUIVI DE LA BONNE EXECUTION DES CONTRATS COMMUNAUX DE COHESION SOCIALE ET DU FIPI COMMUNAL.

Dans ses missions de suivi et d'évaluation, la Coordination locale effectue la visite des projets soutenus et financés par la Cohésion sociale et/ou le FIPI communal. Ces visites de terrain font l'objet d'un rapport de visite circonstancié consultable à la demande. La Coordination locale participe également à des événements, des activités spécifiques sur invitation de ses partenaires associatifs contractants.

Entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, la Coordination locale a effectué 11 visites de terrain ayant fait l'objet d'un rapportage circonstancié : 9 visites des projets de cohésion sociale, 2 visites de nouvelles initiatives et 2 visites des projets du Fipi communal.

2-4 ORGANISATION DES CONCERTATIONS LOCALES

La Coordination locale est tenue par voie décrétable d'organiser idéalement trois concertations locales par an, réunissant en son sein, l'ensemble des opérateurs du contrat communal de Cohésion sociale. Ces concertations sont un espace d'information, de coordination et de développement de collaborations entre associations œuvrant à la cohésion sociale communale.

En raison des mesures de confinement ayant suivi les deux vagues successives de la pandémie Covid19, la Coordination locale n'a organisé qu'une seule concertation locale en 2020.

- La concertation locale du 19 février 2020 au Centre Pôle Nord : après l'approbation du PV du 21 février 2019, l'assemblée prend acte des deux avenants prolongeant le contrat communal de Cohésion sociale jusqu'en 2022 avant que l'asbl Jeunes Aidants Proches ne présente ces initiatives aux membres présents. La concertation enchaîne sur une présentation de la Plateforme pour le Service Citoyen et de la Charte signée par la Ville de Bruxelles.

En conséquence de la crise du COVID-19, le Collège de la Commission communautaire française a adopté des mesures dites « d'urgence » pour les secteurs bruxellois non-marchands relevant de ses compétences. Parmi les mesures proposées, une enveloppe extraordinaire de 600.000 € a été dégagée pour le secteur de la cohésion sociale en vue de renforcer en 2020 l'offre de services en cohésion sociale auprès des publics les plus fragilisés par la crise.

La Coordination locale a géré l'appel à projet dans le cadre du montant de 40.000 euros que constituait le portefeuille communal de la Ville de Bruxelles (Arrêté 2020/1076 modifié par l'arrêté 2020/2480 – prolongation des délais d'utilisation du subside jusqu'à fin mars 2021).

2-5 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

- Bilan des activités des associations pour l'année 2019 : analyse des documents financiers et rapports d'activités des associations en collaboration avec la Cocof.

- Supervision de membres-opérateurs rencontrant des difficultés dans la mise en œuvre de leur projet de cohésion sociale (actions ou rapport financier).

- Rédaction du rapport annuel 2019 : les associations et la Coordination locale étaient tenues de rendre en mars 2020 un rapport restreint des activités de cohésion sociale.

2-5-1 Mesures liées à la gestion de la pandémie

- a) Réalisation de deux états des lieux des projets de cohésion sociale (Fipi communal) à partir d'entretiens réalisés auprès des membres-opérateurs du contrat communal

- b) Gestion quotidienne des aspects communicationnels, organisationnels liés aux mesures sanitaires

- c) Suivi des arrêtés liés aux mesures extraordinaires de financement recouvrant la crise pandémique :

- Arrêté 2020/751 destiné à couvrir les frais liés au Covid19 (notifié le 8 juin à tous les opérateurs repris dans le cadre d'un contrat communal et/ou régional de Cohésion sociale)

- Arrêté 2020/1375 pour le renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (notifié le 26 octobre 2020)

- Arrêté 2020/1376 pour le renforcement de la priorité 1 « soutien et accompagnement à la scolarité » (notifié le 4 août aux opérateurs P1).

2-6 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS FIPI COMMUNAUX 2019, 2020 ET APPEL À PROJET « RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE 2020 »

- Fipi 2019 : évaluation et suivi administratif du FIPI communal 2019 en collaboration avec la Cocof et les autorités communales compétentes de la Ville de Bruxelles. Clôture de la réception des évaluations du Fipi 2019, traitement des données et remise de l'évaluation du Fipi (contrat communal) 2019 de la Ville de Bruxelles le 28/02/2020 auprès de la Cocof.

- FIPI 2020 : suivi administratif, rédaction des conventions spécifiques des 18 projets sélectionnés. Des entretiens téléphoniques successifs ont permis un accompagnement à distance ainsi que l'élaboration d'un état des lieux du contrat communal au niveau de l'offre lors du déconfinement de juin 2020.

- Appel à Renforcement de la Cohésion Sociale 2020 : gestion de l'appel à projet du contrat communal et suivi administratif, accompagnement des nouvelles initiatives, rédaction des fiches techniques à l'attention des autorités compétentes dans cette matière. L'appel a été clôturé le 20 juillet 2020. La coordination a réceptionné 19 dossiers, 16 demandes étaient **recevables** et **14 projets ont été sélectionnés**.

2-6 REUNIONS ENTRANT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE LA COORDINATION LOCALE :

- Participation aux réunions d'information organisées par l'Administration de la Cocof : Cocof « non-marchand ».

- Participation aux groupes de travail et visioconférences organisés par le Cracs

- Participation aux réunions du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé – Section Cohésion sociale, par visioconférences.

- Participation à des événements, conférences et journées d'étude entrant dans le cadre décrétable des missions de la Coordination locale.

3- BUDGET

Projets coordonnés par la Ville de Bruxelles :

34 projets → subsidiés à raison de :

- année 2006 : 914.620,00 euros : Cocof (Premier quinquennat/index de base)
- index 2016 : 1.052.466 euros : Cocof (troisième quinquennat)
- index 2020 : 1.121.750,36 euros : Cocof
- la totalité du budget est ventilé sur l'ensemble du contrat communal
- gel du cofinancement de la Ville de Bruxelles depuis 2008

ASSOCIATIONS	INDEX 2020	PRIORITE
AMO DE NOH	20.906,56	P1
AMORCE (L')	11.747,82	P1
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	34.790,35	P1-P2
ASE ANNEESSENS	52.741,18	P1-P2
ATELIERS DU SOLEIL	28.835,57	P1-P2
ATELIERS POPULAIRES (LES)	45.923,31	P1
BRUEGEL CENTRE CULTUREL	42.719,36	P1
BRUXELLES ENSEIGNEMENT	98.788,52	P1
CARIA	16.019,76	P1-P2
CENTRE CULTUREL BXL NORD MAISON DE LA CREATION	18.689,72	P4
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	13.883,79	P2
CHÔM'HIER- AID (LA) ASBL	14.951,78	P1-P2
COLOMBIER	29.369,56	P1
CULTURES ET SANTÉ	11.747,82	P2
DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	16.019,76	P1
DOUBLE SENS	37.379,44	P1
ENTR'AIDE	14.097,39	P1
ENTRAIDE BRUXELLES	48.059,28	P1-P2
ENTR'AIDE DES MAROLLES	23.495,65	P2
EUREKA ! AIDE ET SOUTIEN	11.747,82	P1
FORMOSA	16.019,76	P2
FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	16.019,76	P1
GESL	53.399,2	P1

INTERPOLE	29.244,5	P1-P4
JEUNESSE À BRUXELLES ASBL	13.833,6	P1
JEUNESSE À BRUXELLES COORDINATION	95.918,84	-
JOSEPH SWINNEN	47.401,26	P1-P2
LEEP	51.263,23	P2
MINI-ANNEESSENS	16.019,76	P1-P2
MJ NOH	44.855,33	P1
PREVENTION JEUNES BRUXELLES	11.747,82	P1
PROGRES	17.087,74	P2
QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	50.810,11	P1-P4
TEFO (CENTRE)	66.215,01	P1-P2
TOTAL	1.121.750,36	

4- ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL

INTRODCUTION : LA COHESION SOCIALE

4-1 CADRE LEGAL : Décret du 13 mai 2004

Fusion entre PIC/ Été Jeunes

4-1-1 LA COHESION SOCIALE : DEFINITION DU DECRET

La Cohésion sociale définit un « *ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu* »

4-1-2 LES PRIORITES THEMATIQUES QUINQUENNALES

Pour rappel, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires ainsi que les modalités minimales de mise en œuvre des actions qui les sous-tendent pour le quinquennat 2016-2020 :

PRIORITE 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité

PRIORITE 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

PRIORITE 3 : la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action :

A. les permanences socio-juridiques

B. les modules d'initiation à la vie citoyenne

PRIORITE 4 : le « vivre-ensemble ». Elle se décline en 2 types d'action :

A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle

B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

4-1-3 DUREE DE PROGRAMMATION

Projets sélectionnés et exécutés durant une période quinquennale prolongée de deux ans par avenant: 2016-2022.

4-2 ANALYSE DES RAPPORTS MORAUX DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

4-2-1 Remarque préliminaire

La Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de Cohésion sociale 2016-2020 institue les modalités « d'évaluation minimale » en matière de Cohésion sociale. Pour l'année 2020, les associations et la Coordination locale étaient tenues de rendre un rapport limité à quatre questions liées directement « à la crise sanitaire » :

1. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées liées au contexte de la crise sanitaire pour mener à bien vos actions de Cohésion sociale ?

2.1 Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ? Avez-vous identifié des besoins nouveaux au sein de votre public en raison du contexte ? Qu'avez-vous mis en place pour tenter d'y répondre ? Expliquez (d'un point de vue de l'organisation pratique lors des périodes de confinement 1^{ère} et 2^{ème} vague : télétravail, achat de matériels spécifiques, maintien du contact avec les bénéficiaires, arrêt complet des activités, utilisation de plateformes de formations ou autres, maintien des réunions d'équipe, maintien des formations en présentiel ou en virtuel...)

3. Pour les asbl qui ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du FONDS COVID19, expliquez en quoi ces mesures ont apporté une plus-value à votre projet de cohésion sociale? Qu'avez-vous mis en place concrètement? Expliquez

- 1. Subvention exceptionnelle de 14.469,00 € pour le renforcement de la priorité 1 « soutien et accompagnement à la scolarité.*
- 2. Subvention exceptionnelle pour le renforcement des NTIC.*
 - En quoi le matériel informatique acheté a-t-il pu répondre aux besoins des bénéficiaires ?*
 - Est-ce que des besoins en termes de formations des animateurs/formateurs et/ou du public ont été identifiés ? Si oui, avez-vous identifié un organisme de formation qui permettrait de répondre à ce besoin? Si oui lequel ? Avez-vous déjà suivi une formation avec cet organisme ?*

4. Outre les mesures prises par le Collège de la COCOF ? Avez-vous des recommandations à nous formuler ?

4-2-2 METHODOLOGIE

La Coordination locale a opté pour une analyse des contenus des rapports associatifs en trois étapes :

- lecture de l'ensemble des rapports d'activités.
- synthèse des contenus par question, priorité et conclusion générale.

4-3 Analyse des contenus

4-3-1 Question 1 : *Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées liées au contexte de la crise sanitaire pour mener à bien vos actions de Cohésion sociale ?*

A- Soutien scolaire (P1)

Catégorie de difficulté	Énoncés	Volume
Angoisse parentale (5)	Parents angoissés et démunis devant le suivi scolaire des enfants, notamment les difficultés liées à la reconversion numérique des activités	1
	Forte pression des parents sur l'association pour remédier à une problématique relevant des missions de l'école	1
	Parents pétrifiés à l'idée de confier leurs enfants après la reprise des activités (jeunes en première humanité particulièrement)	2
	Inquiétude des parents à l'endroit des enfants « repliés sur eux-mêmes »	1
Anxiété, santé mentale et lien social fragilisé (14)	Santé mentale des publics éprouvés par les mesures sanitaires, les contrôles policiers, le manque d'activités conviviales et la rupture du lien social	4
	Répertoire quotidien du nombre de décès ayant fortement angoissé les familles	1
	Usure morale, sentiment d'impuissance à l'endroit d'encadrants confrontés à des difficultés polymorphes et au télétravail	3
	Peur d'être contaminé, ce qui renforce l'isolement social	1
	Les activités citoyennes nécessitent de l'interaction sociale	1
	Difficulté de préserver un lien, de marquer sa présence auprès des familles sans paraître trop intrusif à leurs yeux	2
	Comportement anxieux des parents ayant séquestrés leurs enfants lors du premier confinement	1
	Anneessens étant un quartier « de transit », il faut déployer de gros efforts pour préserver le lien social avec certaines familles	1
Complotisme et fausses croyances	Difficulté à faire respecter les normes sanitaires dans l'environnement familial : fake news, complotisme, logements inadaptés...	1
Covid19 (4)	Gestion traumatologique des enfants et jeunes ayant perdu un proche avec la pandémie	2
	Plusieurs cas de covid avérés dans l'association	2
Défection des permanents ou des bénévoles (5)	Défection des bénévoles-retraités, des personnes dites « à risque » et détachés pédagogiques en mission internationale	2
	Taux d'absentéisme important au sein de l'équipe : tests, mise en quarantaine...	1
	Turn-over de la coordination (jusqu'à trois en un an)	1
	Encadrants (étudiants) confrontés à la désorganisation de leur propre cursus universitaire	1
Difficultés financières, de	Changement d'univers professionnel, reconversion partielle ou entière du projet de l'association	3

communication et d'organisation (12)	Difficultés organisationnelles liées à l'arrêt des activités de l'association (courriers, contacts des familles...)	2
	Difficulté de combiner les tâches scolaires et ménagères à la maison	1
	Difficulté de communiquer les modalités de fonctionnement de l'association aux jeunes	1
	Précipitation et gestion dans l'urgence du projet pour l'adapter aux mesures sanitaires (contact public, annulation stage, télétravail, information, anxiété public)	1
	Gestion concrète des aspects émotionnels sur le terrain eu égard à des moyens de communication limités	1
	La visibilité des activités est devenue plus compliquée avec le confinement	1
	Obligation de s'adapter, de se réinventer face aux mesures de confinement (le télétravail n'est pas toujours possible)	1
	Diminution des effectifs en présentiel	1
Contacts, manque d'uniformité à l'endroit des mesures et matières transmises à l'école (6)	Impossibilité d'entrer en contact et de collaborer avec l'école	2
	L'organisation des matières scolaires est différente d'une école à une autre	1
	Mesures de suivi non respectées par les instituteurs (retard scolaire cumulé sans remédiation prévue en classe, sentiment d'incapacité chez les enfants)	1
	Décrochage scolaire et surcharge de travail liés aux approches différenciées adoptées par les professeurs, la rupture des rythmes d'apprentissage	1
	Inégalité liée au traitement différentiel de la fracture numérique dans les écoles	1
Fermeture des locaux et suspension des activités (12)	Fermeture des locaux entraînant une rupture des liens sociaux avec les jeunes et les familles	2
	Arrêt des activités scolaires, socioculturelles, de soutien parental, logopédiques à l'exception de certaines initiatives menées avec des groupes restreints (atelier de réflexion, camps, sorties d'été)	5
	Arrêt brusque des activités ayant généré une anxiété et une panique à l'endroit des parents	1
	Soutien scolaire suspendu mais prise de contact à distance via les canaux scolaires et le titulaire de classe	1
	Camp de remédiation annulé pour répondre aux mesures sanitaires	1
	Suspension des cours ce qui a entraîné de grandes difficultés d'adaptation au sein de l'équipe : stimuler les bénévoles, poursuite des activités, reconversion numérique des ateliers pour enfant, renforcer les compétences numériques...	1
	Fermeture des espaces culturels à l'extérieur contraignant l'association à annuler les sorties, revoir son programme d'activités	1
Fracture numérique (24)	Fracture numérique: manque de compétences numériques, d'une connexion internet, de matériel informatique de base, de logiciels bureautiques	7
	Difficulté qu'éprouvent certains parents à combiner le télétravail et le distanciel	1
	Fracture numérique comme marqueur des inégalités sociales	2
	Grand nombre de jeunes ne disposant pas de matériel informatique à la maison (46 enfants sans ordinateur dans une seule association)	1
	Adaptation des publics et leurs familles au mode de communication virtuel	2
	Difficulté d'utiliser le mode virtuel avec les jeunes moins suivis par l'association	1

	Activités en ligne peu exploitées par le public, manque d'autonomie face à l'outil informatique (6-12 ans)	1
	Bruit, parasitage familial, surexposition aux écrans, outils multimédias inadaptés	2
	Délaissement des familles dépourvues de matériel et de capacités d'adaptation	1
	Association contrainte de réaliser un planning d'accès au seul ordinateur disponible dans certaines familles	1
	Barrière linguistique devant l'emploi des logiciels informatiques (WhatsApp, Zoom...)	2
	Jeunesse mal informée sur les opportunités en matière de matériel informatique disponible (école, CPAS)	1
	Surcharge de travail en EDD en raison de la demande croissante en soutien scolaire distanciel	1
	Numérisation des services publics (e-guichet) disqualifiant ceux qui ne disposent pas de compétences numériques	1
Violences conjugales (2)	Violences et agressivité dans les familles en raison du confinement prolongé, de l'absence de perspective	2
Inégalités sociales exacerbées (3)	Renforcement des inégalités sociales avec la pandémie	1
	Précarité et fragilité liées à la perte de revenu dans certains ménages (contrat précaire, travail en noir...)	1
	Inégalités des trajectoires scolaires accentuées avec la pandémie	1
Jeunesse : décrochage scolaire et vulnérabilité (26)	Jeunes déphasés et confrontés à des troubles divers : perte de confiance en soi, manque de sommeil, démotivation, addiction aux jeux vidéo et écrans, décrochage scolaire, quête de sens...	6
	Défection des jeunes à cause de parents trop angoissés ou d'élèves restés sans évaluation (réussite d'office)	4
	Décrochage scolaire chez les jeunes ayant réussi leur année scolaire sans avoir acquis les savoirs	1
	Travail à distance sapé par le manque de compétences numériques des jeunes	1
	Baisse des fréquentations du soutien scolaire présentiel en raison de la peur de la pandémie	3
	Chamboulement des points de repères suspendu au respect et à l'évolution des règles sanitaires	1
	Échec scolaire important chez les 2 -ème et 6 -ème primaires (matières non vues et non remédiées en classe)	1
	Devoirs non remis en raison de la barrière de la langue à la maison	1
	Surcharge de travail scolaire : professeurs zélés ou suspension de l'aide associative dans le quartier	2
	Retour des enfants au compte-goutte lors du déconfinement	1
	Continuité pédagogique et coaching individuel déficitaires dans les familles surprises par la mise à l'arrêt de l'école	1
	Familles nombreuses particulièrement confrontées au décrochage scolaire	1
	Défection consécutive de la forte anxiété des parents résidant à Anneessens	1
	Sentiment de « non-sens » chez des jeunes assurés de passer d'office à l'école	1

	Défection particulière des premières secondaires s'inscrivant au soutien scolaire sans vraiment le fréquenter	1
Logement inadapté au confinement (3)	Logement exigu ne disposant pas d'espace de travail	2
	Familles nombreuses ayant perdu leur liberté d'agir avec le confinement	1
Manque d'infrastructure et de locaux (1)	Modification des horaires d'ouverture en fonction des disponibilités d'un local prêté	1
Mesures sanitaires contraignantes (14)	Injonctions politiques, protocoles sanitaires incohérents, difficultés à adapter les activités de soutien scolaire à des mesures sanitaires fluctuantes et changeantes	6
	Différences et contradictions entre normes sanitaires imposées par les pouvoirs subsidiaires (ONE, ATL, COCOF, JEUNESSE), surcharge d'informations...	2
	Mise en pratique des mesures sanitaires sur le terrain (ex : bulle de 10 personnes)	1
	Méconnaissance de la langue ce qui entraîne une difficulté de compréhension des mesures sanitaires	1
	Confinement imposé par le gouvernement du jour au lendemain, ce qui engendre des difficultés d'adaptation au sein des familles	1
	Accès interdit aux parents à l'intérieur et normes d'hygiène trop strictes à l'endroit des enfants	1
	Jeunes ne respectant pas les « bulles » et les mesures de distanciation sociale	1
	Difficulté logistique liée à l'adaptation de l'équipe aux règles sanitaires	1
Pénurie matériel sanitaire (1)	Manque de matériel sanitaire : masques essentiellement	1
Reconversion des activités en distanciel (10)	Travail distanciel rendu compliqué par la fracture numérique et le peu de maîtrise de la langue française (postures d'évitement des contacts)	1
	Perte de repères spatio-temporels eu égard à l'approche distancielle du soutien scolaire (interpellation improvisée des encadrants)	1
	Difficulté d'assurer le suivi scolaire en distanciel : planification, envoi d'exercices, ciblage des matières...	1
	Visioconférence, capsules vidéo : difficile de soutenir la dynamique créative en distanciel	2
	Conduites individualistes renforcées avec le distanciel : moqueries, absence d'écoute, coupures brusques, cadre remis en question	1
	Reconversion des activités en distanciel (réunions d'équipe, cours) et précarité financière de certaines familles parfois, les membres de l'équipe	1
	Incapacité de maintenir le contact avec le public et les familles en distanciel	1
	Difficulté de suivre les consignes à distance (expliquer des mathématiques via WhatsApp n'est pas une mince affaire)	1
	Comité des parents difficile à maintenir en distanciel	1
Surcharge de travail et fatigue morale (4)	Surcharge de travail liée à la reconfiguration du projet de soutien scolaire (suivi individuel, rendez-vous...)	2
	Surcharge administrative conséquente du suivi des demandes individuelles	1
	Entretien et nettoyage des locaux	1

Plus de 147 difficultés ont été recensés par les opérateurs de soutien scolaire cette année. Cinq catégories de difficultés rassemblent un peu moins de deux tiers des énoncés rapportés : *jeunesse, décrochage scolaire et vulnérabilité* (26 énoncés), *fracture numérique* (24 énoncés), *mesures sanitaires contraignantes* (14 énoncés), *anxiété, santé mentale et lien social fragilisé* (14 énoncés), *fermeture des locaux et suspension des activités* (12 énoncés). Ces constats recoupent les enseignements tirés de l'état des lieux réalisé en mai 2020⁴ par la Coordination locale où le décrochage scolaire et la fracture numérique participaient déjà d'obstacles de taille sur le terrain. Le rapportage actuel conforte l'idée d'une jeunesse communale particulièrement fragilisée par la pandémie. D'autant que la fermeture des espaces culturels, le manque d'uniformité des mesures prises par l'école, la rupture des liens sociaux n'ont rien arrangé. Remarquons également que les difficultés organisationnelles et de communication (12 énoncés) ne sont pas étrangères aux énoncés soulignant des mesures sanitaires contraignantes, édictées d'en-haut, évoluant sans cesse, imposées au secteur sans concertation préalable.

Fle-Alphabétisation

Catégorie	Énoncés	Volume
Anxiété, santé mentale, lien social fragilisé (3)	Distanciel entravé par la fatigue morale et psychologique des apprenants	1
	Etat d'angoisse élevé suivant l'arrêt brutal des activités : contacts téléphoniques et motivation des troupes nécessaires	2
Complotisme et fausses croyances (1)	Surconsommation d'informations peu crédibles et déconstruction des fausses croyances envers le Covid 19 (ex : emploi de l'eau de javel, inhalation clou de girofle, boire de l'eau chaude pour se prémunir de la pandémie...).	1
Covid19 (2)	Suspension des cours en raison de plusieurs cas de covid avérés	2
Défection permanent ou bénévole (3)	Maintenir un contact avec les volontaires inactifs	2
	Renon des bénévoles plus âgés, se sentant fragilisés	1
Difficultés financières, de communication et d'organisation (9)	Circonstances extraordinaires, équipe dans l'obligation de s'adapter, de se réinventer face aux mesures successives de confinement	2
	Forte diminution des effectifs (public ou personnel) en présentiel	1
	Précarité et incertitude financières liées à la suspension des formations desservies par l'association. Le pôle formation supplée d'ordinaire au déficit financier du pôle Cohésion sociale	1
	Détérioration de la communication faisant suite à la mise au chômage temporaire d'une partie de l'équipe pour faire face aux difficultés financières	3
	Réaménagement de l'école afin d'assurer la reprise des activités présentiels : calendrier, espace, masques, stations sanitaires, logistique	1

⁴ COVID19 : état des lieux du contrat communal de cohésion sociale et Fipi de la Ville de Bruxelles (transmis le 27/05/2020)

	Mise à disposition des locaux aux adultes reçus individuellement	1
	Impossibilité de mettre en place l'ensemble des activités (sorties, visites externes, nettoyage des locaux) ce qui répercute sur le budget de l'association (montant à rembourser)	1
Fermeture des locaux et suspension des activités (9)	Fermeture des espaces culturels à l'extérieur contraignant l'association à annuler les sorties, revoir son programme	2
	Arrêt des activités adultes et sorties extérieures ayant une forte incidence sur la socialisation (absence de contact, anxiété...)	5
	Suspension des activités organisées en partenariat avec le secteur local : « forum des délégués », Créacaria, sorties thématiques...	2
Fracture numérique (15)	Numérisation des services publics (e-guichet) écartant les publics dépourvus de compétences informatiques	2
	Difficultés d'adaptation aux cours virtuels (respect des consignes, du tour de parole, environnement peu calme)	1
	Matériel informatique obsolète, inexistant, connexion internet déficiente	5
	Peu de maîtrise des applications et pratiques informatiques	3
	Travail distanciel : démotivation, lassitude, besoin de renouer des liens sociaux	1
	Besoin d'un état des lieux du matériel et compétences numériques des publics accueillis	1
	Adaptation à l'outil informatique lors de reconversion des cours en distanciel et numérisation des supports pédagogiques	1
	Le travail online : nouveauté à prendre en charge individuellement	1
	Adaptation psychologique aux nouvelles technologies (online)	1
	Manque de logiciels informatiques adaptés au publics illettrés (logiciel parfois très coûteux)	1
	Vitesse du web peu adapté pour un travail collectif	1
Gestion de l'insécurité et violences conjugales (1)	Violences et agressivité dans les familles (confinement prolongé, manque de perspective)	1
Inégalités sociales exacerbées (1)	Femmes plus vulnérables devant l'usage des technologies informatiques : conservatisme et patriarcat (surveillance des réseaux sociaux par les maris)	1
Irrégularité des adultes et sentiment de vulnérabilité face à la pandémie (4)	Groupes restreints en raison des mesures sanitaires mais aussi des problèmes de santé (Covid)	3
	Angoisse des publics et des encadrants lors du premier confinement	2
Manque d'infrastructure et de locaux (3)	Locaux et places dans les écoles indisponibles : code rouge dans les écoles ne permettant plus d'assurer les cours	1
	Locaux exigus, peu adaptés à la demande de distanciation sociale (normes sanitaires)	2
Mesures sanitaires (1)	Impossibilité de mettre en place un programme pédagogique clair et le suivi des adultes en raison de l'évolution continue des mesures sanitaires	1

Reconversion des activités en distanciel (6)	Difficultés liées à la reconversion des activités en distanciel : indisponibilité des parents s'occupant des enfants, matériel informatique insuffisant, non adapté, fracture numérique	3
	Comment assurer des cours distanciels avec des publics illettrés (Alpha débutant) ?	2
	Méfiance réciproque et relations humaines beaucoup plus froides (travail distanciel)	1
Surcharge de travail et fatigue morale (2)	Surcharge de travail à l'endroit de l'entretien et le nettoyage des locaux	2
Permanence sociale (1)	Besoin d'une permanence sociale : suivi des demandes individuelles	1

61 difficultés ont été recensés par les opérateurs Fle-Alphabétisation. Recoupant largement les constats émis par les opérateurs de soutien scolaire, quatre catégories de difficultés rassemblent à peu près deux tiers des énoncés : *fracture numérique* (15 énoncés), *fermeture des locaux et suspension des activités* (9 énoncés), *difficultés financières, de communication et d'organisation* (9 énoncés) et *reconversion des activités en distanciel* (5 énoncés). Si les contraintes liées aux mesures sanitaires ont été plus fortement ressenties par les opérateurs de soutien scolaire, notamment à l'endroit d'une adaptation des activités à des normes sanitaires quadrillantes, fluctuantes, peu adaptés à l'enfance ; les opérateurs de cours Alpha/Fle marquent davantage le manque d'infrastructures et locaux adaptés à la mise en œuvre des normes de distanciation sociale. Soulignons que la reconversion des cours en distanciel a été particulièrement difficile à mettre en œuvre pour les groupes « Alpha débutant » souvent peu lettrés, en moins bonne santé et donc plus anxieux, dépourvus de compétences et ressources numériques à la maison.

4-3-2 Question 2 : *Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ? Avez-vous identifié des besoins nouveaux au sein de votre public en raison du contexte ? Qu'avez-vous mis en place pour tenter d'y répondre ?*

A- Soutien scolaire

Globalement, pour surmonter leurs difficultés, les opérateurs de soutien scolaire ont recours à une série d'actions qu'on peut regrouper à la base de 20 catégories : *action de sensibilisation (1 énoncé), action de soutien parental (11 énoncés), action orientée vers la prise en charge d'un groupe spécifique (3 énoncés), adaptations des groupes et pratiques aux mesures sanitaires (14 énoncés), aide matérielle ou pédagogique (7 énoncés), approche ou suivi individuel (8 énoncés), atelier d'écriture et action citoyenne (2 énoncés), dialogue et soutien psychologique (8 énoncés), disposition infrastructure et nouveaux locaux (2 énoncés), état des lieux, intervention ou reconversion méthodologique des pratiques (7 énoncés), extension ou adaptation des heures d'ouverture (3 énoncés), lutte contre la fracture numérique (24 énoncés), offre de cours supplémentaires : remédiation, module, atelier (11 énoncés), appui sur un outil pédagogique spécifique (1 énoncé), partenariat de projet ou recours à une aide extérieure (7 énoncés), permanence sociale (6 énoncés), reconversion distancielle des cours et pratiques (8 énoncés), recours à la formation et au télétravail (7 énoncés), recours à la visioconférence et aux multimédias (7 énoncés), renforcement ressources humaines (2 énoncés), achat de matériel sanitaire (1 énoncé), recours aux sorties extérieures (trois énoncés).*

Quelques exemples tirés des catégories d'actions fortement mises en œuvre par les opérateurs de soutien scolaire.

- Lutte contre la fracture numérique (24 énoncés) : informaticien recruté pour remettre en état le matériel informatique détérioré par le public associatif, atelier réparation GSM réalisé en partenariat avec l'asbl Repair et Form, atelier d'initiation à l'informatique en visioconférence, installation de webcams sur les ordinateurs d'animateurs (suivi les jeunes sur les plateformes numériques), prêt d'ordinateurs aux jeunes dépourvus de matériel informatique à la maison, récupération de 50 ordinateurs reconditionnés via un partenariat avec BRUREC, Espace public numérique (mise à disposition de 20 ordinateurs de la Ville de Bruxelles équipant trois salles informatiques outillées de 15 ordinateurs), agrandissement du parc informatique afin de généraliser le télétravail, programme d'apprentissage informatique adapté au public fréquentant le soutien scolaire...

- Adaptations des groupes et pratiques aux mesures sanitaires (14 énoncés) : envoi postal des travaux aux jeunes dépourvus de matériel informatique, organisation des sorties et ateliers pour enfants à la base de bulles distinctes, constitution de groupes de quatre enfants confiés à la responsabilité d'un animateur (distanciel), adaptation de l'ensemble du projet aux mesures sanitaires : nouveaux outils de communication, révision projet pédagogique et du plan quadriennal...

- Soutien parental (11 énoncés) : constitution de dossiers d'exercices individuels que les parents viennent retirer à l'association, rencontres des parents permettant un travail de déconstruction de préjugés et fausses croyances sur la pandémie, mise en place du projet « Papote parents » pour briser l'isolement des familles angoissées par la pandémie (RDV virtuel mensuel permettant à 4 à 5 parents de dialoguer et sortir de leur enfermement).

- **Offre de cours supplémentaires : remédiation, module, atelier (11 énoncés) :** séances de remédiations encadrées par des professeurs qualifiés, préparation au CEB : correction des fichiers de travail avec explications à l'appui, correspondance épistolaire avec les seniors d'une maison de repos (partage des vécus), atelier percussion réalisé à partir de petites histoires improvisées, atelier philo et musique destinés aux enfants...
- **Reconversion distancielle des cours et pratiques (8 énoncés) :** accompagnement à distance des jeunes et parents via des plateformes numériques, création d'une plateforme numérique « Discord » permettant de suivre à distance jusqu'à 50 jeunes par jour, poursuite du soutien scolaire via l'application Zoom (aide aux devoirs, activités ludiques, expériences scientifiques)
- **Dialogue et soutien psychologique (8 énoncés) :** ateliers en ligne et contacts téléphoniques quotidiens pour préserver le lien social, réduction délibérée de la limite entre vie professionnelle et vie privée afin de se rapprocher des publics (appels en dehors des heures de travail, usage du téléphone personnel), prise de contact régulière des parents (téléphone) pour les rassurer et apaiser leur état d'anxiété...
- **Aide matérielle ou pédagogique (7 énoncés) :** distribution de livres de lecture et kit créatif remis à chaque jeune (peinture, info-gravure), petits dons financiers prodigués aux familles les plus précaires (Fonds Roi Baudoin), impression des devoirs des jeunes qui seront ensuite livrés à domicile, constitution de dossiers auprès du CPAS afin que les jeunes puissent se doter d'un ordinateur...
- **Partenariat de projet ou recours à une aide extérieure (7 énoncés) :** collaboration avec l'école et le titulaire de classe afin de prévenir le décrochage scolaire de certains jeunes, collaboration avec Bravo asbl (projet « L'école et moi ») pour que le public bénéficie de salles munies de PC, recours au service de prêt de portables et de formation en bureautique (Atelier du Web Saint-Gilles), partenariat d'une asbl avec le PCS Rénovation pour bénéficier d'un local permanent le mercredi...
- **Recours à la formation et au télétravail (7 énoncés) :** formation en « Mind Mapping » en partenariat avec l'asbl Educ et Form (outil permettant de synthétiser la matière scolaire pour bénéficier d'une vue d'ensemble des cours), atelier TIC hebdomadaire mis en place en partenariat avec Lire et Écrire, formation à l'usage de l'application « Khan Academy » en partenariat avec Bibliothèque sans frontière...
- **Recours à la visioconférence et aux multimédias (7 énoncés) :** développement d'une web radio dans l'objectif de retisser le lien social (Radio canapé) : séance d'une heure éditée toutes les deux semaines sur la plateforme Sound-Cloud, réunions d'équipe quotidiennes via l'application Zoom et organisation des tâches (aide alimentaire, soutien psychologique, cours, ateliers...).

B- Fle-Alphabétisation

Globalement, pour surmonter leurs difficultés, les opérateurs de Fle-Alphabétisation ont recours à une série d'actions qu'on peut regrouper à la base de 17 catégories : *action de soutien parental (1 énoncé), action orienté vers la prise en charge d'un groupe spécifique (2 énoncés), aide matérielle et pédagogique (2 énoncés), approche et suivi individuel (7 énoncés), atelier d'écriture et action citoyenne (2 énoncés), partenariat de projet ou recours à une aide extérieure (2 énoncés), dialogue et soutien psychologique (3 énoncés), disposition infrastructure et locaux (2 énoncés), empowerment et renforcement des capacités des publics (2 énoncés), état des lieux, intervision, reconversion méthodologique des pratiques (2 énoncés), extension ou adaptation des heures d'ouverture (2 énoncés), lutte contre la fracture numérique (14 énoncés), permanence sociale (6 énoncés), reconversion distancielle des cours et pratiques (9 énoncés), recours à la formation ou au télétravail (4 énoncés), recours à la visioconférence et aux multimédias (10 énoncés), renforcement ressources humaines (1 énoncé).*

Quelques exemples tirés des catégories d'actions fortement sollicitées par les opérateurs Fle-Alphabétisation.

- **Lutte contre la fracture numérique (14 énoncés)** : concentration des efforts d'une asbl pour résorber la fracture numérique (état des lieux des besoins matériels, prospection des connexions gratuites, formations aux logiciels informatiques...), programme d'apprentissage informatique destiné au public Alpha/Fle, achat de matériel informatique destiné aux formateurs : création d'une plateforme de formation via l'application « Discord », service de soutien aux technologies numériques : installation de logiciels informatiques sur les smartphone, plan d'actions pour lutter contre la fracture numérique : WhatsApp, Zoom (adultes), prêt de tablettes aux apprenants pour assurer le travail distancielle...

- **Recours à la visioconférence et aux multimédias (10 énoncés)** : envoi de capsules vidéo liées à la santé communautaire, combinaison de cours collectifs en visioconférence et de cours individuels en présentiel orientés plus spécifiquement sur les publics Alpha, campagne d'information via radio Arthis et recours à des intervenants externes pour trouver des solutions (syndicat, associations, employés communaux)...

- **Reconversion distancielle des cours et pratiques (9 énoncés)** : reconversion distancielle des cours via les applications Microsoft Teams, Front office et Back office, recours à l'application WhatsApp dans le but de créer un groupe de discussion, que ses membres rédigent des textes libres à partir de l'approche « Quoi de neuf ? » en interaction avec le formateur, instauration de cours ligne via l'application WhatsApp complété par une farde individuelle préservant le lien social avec l'apprenant, création d'un groupe Facebook pour un groupe Fle...

- **Approche et suivi individuel (7 énoncés)** : combinaison de cours individuels en présentiel et de cours distanciels via les applications WhatsApp et Zoom, rencontres individuelles dans le but d'expliquer aux apprenants le fonctionnement des applications numériques, cours Alpha/Fle via des appels vidéos individuels après envoi de travaux par voie postale (rythme d'apprentissage respecté, approche individuel des apprentissages, soutien moral et psychologique de l'apprenant, lutte contre l'absentéisme)...

- **Permanence sociale (6 énoncés) :** accompagnement des apprenants vers l'aide numérique du CPAS (rédaction d'un courrier-type), suivi administratif des demandes externes, accompagnement vers le service de prêt de matériel informatique des écoles, augmentation des heures d'ouverture d'accueil (2 x12 heures par semaine) afin de renforcer la permanence sociale (engagement d'une assistante sociale)...

- **Recours à la formation ou au télétravail (4 énoncés) :** mise sur pieds d'un Espace Public Numérique supervisé par un formateur spécialisé en informatique, formation d'une partie du personnel aux TIC (Lire et Écrire), formation interne en technologies numériques afin de renforcer les encadrants (applications Zoom, WhatsApp, Office.)

- **Empowerment et renforcement des capacités des publics (2 énoncés) :** en partenariat avec l'asbl Convivence, travail spécifique sur le droit au logement mené avec un groupe d'apprenants (SLRB, CPAS, AIS, déconstruction des fausses croyances sur l'attribution des logements sociaux), recours à l'application WhatsApp permettant à un groupe de femmes roms de pouvoir suivre les cours. Les maris interdisant l'usage de Facebook, ce moyen permet de poursuivre les cours via le smartphone.

C- Projets VIVRE-ENSEMBLE : production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle (P4A), diffusion et sensibilisation à l'interculturalité (P4B)

Quatre membres-opérateurs développent des actions de vivre-ensemble sur le territoire communal. Deux projets de production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle, deux projets de sensibilisation à l'interculturalité.

a) Le projet « théâtre et vivre ensemble » regroupe des jeunes du quartier Annessens autour de productions scéniques, rencontres, présentations publiques ou fêtes de quartier.

b) Le projet « Médiacité » est une initiative socio-artistique et citoyenne menée par quelques adolescents d'Annessens autour de trois objectifs :

- renforcer la cohésion groupale et la dynamique du projet ;

- initiation à la photographie et aux techniques audiovisuelles (atelier hebdomadaire) ;

- stimuler la réflexion, le débat critique, apprendre à argumenter ses opinions et à les remettre en question.

c) Le projet « Dimanche à la maison » : un dimanche après-midi tous les deux mois, le Centre culturel BXL Nord Maison de la création permet aux familles de Laeken de se retrouver dans un espace-temps où il sera possible de se détendre, participer à des ateliers d'expression artistique, jouer, assister à un spectacle, danser et manger ensemble, écouter et raconter des histoires.

d) Un projet d'initiation au dialogue interculturel, de sensibilisation citoyenne développés autour d'activités diverses : Festival Marolles Ma DiverCité, ateliers d'expression, théâtre, danses.

Difficultés rencontrées : avec la fermeture des centres culturels et l'interdiction des rassemblements dans l'espace public, les projets de vivre ensemble ont été contraints de suspendre leurs activités et de se réinventer. Globalement, ces projets ont été confrontés aux difficultés suivantes :

- plusieurs cas de Covid avérés parmi les jeunes et animateurs ;
- activités de vivre ensemble suspendues chez un opérateur à l'exception de « La fête des familles », une action réalisée dans le cadre du festival Marolles ma DiverCité et le projet « Poème en partage » ;
- Atelier théâtral interrompu par le confinement. La poursuite du travail a été réalisée en visioconférence (1 x semaine), des sorties culturelles ont été organisées, un camp théâtre a rassemblé jusqu'à 80 jeunes entre septembre-novembre 2020 ;
- fermeture du Centre Culturel BXL Nord Maison de la création (respect des mesures sanitaires) ;
- fermeture du secteur culturel très pesante pour les jeunes ;
- suppression du festival Babel remplacé par une exposition et la réalisation de capsules vidéo à la base d'un travail d'écriture ;
- ateliers numériques : lassitude, manque de compétences techniques, essoufflement des jeunes... ;
- frictions entre jeunes et policiers dans le quartier Senne ;
- délaissement de la question artistique en contexte de pandémie ;
- situation compliquée en termes de communication avec le public : fidélisation, déplacements, communication des événements.

Alternatives apportées aux difficultés rencontrées : pour surmonter leurs difficultés les opérateurs de projets de vivre ensemble ont dû se réinventer :

- reconversion du projet « Cœur au ventre ». L'exposition annulée a fait place à des capsules vidéo réalisées par les jeunes avant d'être postées sur la page YouTube du musée « Art et Marges » ;
- le 88 : cinq ateliers d'écriture dirigé par C. Norac en partenariat avec Mini-Anneessens ont pu être présentés au Centre Bruegel ;
- trois « Dimanche à la Maison » réalisés sur les cinq prévus initialement : « Racines », « Viva Bockstael », « Correspondances » ;
- communication via les réseaux sociaux et accompagnement du PICOL dans leurs tours hebdomadaires de prises de nouvelles auprès des diverses associations du quartier de Laeken ;
- « Basta corona » : série de concerts organisés dans l'espace public (balcons Cité Modèle, quartier nord, collectes de créations plastiques via les réseaux sociaux : exposition) ;

- « Correspondances » : série d'ateliers ciblant les publics de moins de 12 ans, animés par A. Vegas en collaboration avec des nouveaux partenaires : Colis au cœur, Interstice ;
- suivi individuel des jeunes adultes en décrochage scolaire (fugue, intervention auprès des parents) ;
- prise de contact régulière avec les jeunes via WhatsApp et Messenger, recours au téléphone personnel pour ceux qui traînent dans la rue ;
- poursuite de l'atelier théâtre via Zoom ;
- organisation d'activités et sorties culturelles d'été avec les jeunes ;
- médiation avec la police, sensibilisation à la désinformation (débat avec les jeunes).

4-3-3 Besoins exprimés par les opérateurs communaux

- Jeunesse : besoin d'un espace de travail calme, de matériel informatique et d'une connexion internet de qualité, d'un appui pédagogique et encadrement scolaire plus soutenu, d'un espace de parole collectif et convivial, d'un soutien administratif en direction des parents ;
- besoin de locaux spacieux, d'adapter les espaces disponibles aux mesures sanitaires ;
- besoin d'accoutumer les publics à l'apprentissage à distance ;
- besoin de permanences sociales afin d'assurer le suivi des demandes individuelles liées directement au contexte pandémique : accès au logement, perte d'emploi, faillite d'entreprises suivie de la fuite des patrons, soutien psychologique, violences conjugales, distribution de colis alimentaires, difficultés liées au personnel engagé dans le secteur des titres-services, décrochage scolaire des adolescents, suivi des amendes policières, fracture numérique accentuée par la numérisation des services publics (e-guichet) ;
- besoin urgent de remettre sur pied les activités présentiels en vue de retisser du lien social ;
- besoin qu'ont beaucoup de jeunes d'exprimer leur ressenti en contexte de confinement prolongé, nécessité de mettre sur pied des espaces de parole ;
- besoin de maintenir des liens humains, de prendre en charge l'anxiété des familles ;
- nécessité de soutenir davantage la diminution de la fracture numérique ;
- besoin de soutenir le bien-être et la santé psychologique du personnel encadrant ;
- la nécessité d'une collaboration plus forte entre l'école et les associations a été fortement ressentie par des opérateurs incapables d'entrer en contact avec les établissements scolaires ;
- besoin d'un soutien économique parfois alimentaire à l'endroit des familles restées sans ressource, notamment celles qui vivent dans le quartier Senne ;

- besoin de décrypter la déferlante d'informations, de se prémunir des *fakes news*, de comprendre et se situer dans un paysage médiatique polymorphe ;
- besoin de moyens financiers supplémentaires, de sensibiliser les autorités publiques à l'exploitation au travail (le cas des livreurs à vélo notamment) ;
- besoin de socialiser les enfants, d'élargir l'offre des activités extrascolaires ;
- besoin de resocialiser des adultes privés de leur seul espace d'interaction sociale parfois ;
- besoin d'organiser des activités récréatives et de réappropriation de l'espace public après la pandémie (urgent de retisser le lien social) ;
- besoin de se doter d'un réseau Wifi gratuit et de bonne qualité en Région Bruxelloise afin de démocratiser les pratiques numériques distancielles ;
- besoin d'une offre plus vaste d'espaces publics numériques.

4-3-4 Question 3. Pour les asbl qui ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du fonds Covid19, expliquez en quoi ces mesures ont apporté une plus-value à votre projet de cohésion sociale ? Qu'avez-vous mis en place concrètement ? Expliquez

Pour rappel, les opérateurs de projets de cohésion sociale ont bénéficié en 2020 de subventions exceptionnelles de 4 types.

1- L'arrêté 2020/751 destiné à couvrir les frais liés au Covid19

2- L'arrêté 2020/1076 dans le cadre de l'appel à projets « renforcement de la cohésion sociale »

3- L'arrêté 2020/1375 pour le renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

4- L'arrêté 2020/1376 pour le renforcement de la priorité 1 « soutien et accompagnement à la scolarité » .

1- La subvention extraordinaire de 1.137,77 euros (Arrêté 2020/751) a servi essentiellement à l'achat de petites fournitures, de matériel hygiénique et sanitaire : confection ou achat de masques, gels hydroalcooliques, produits de nettoyage et recrutement personnel pour assurer le nettoyage des locaux.

2- La subvention attendant à l'appel à projets « renforcement de la Cohésion sociale » (Arrêté 2020/1076) a soutenu 14 initiatives mises en œuvre par les membres-opérateurs ou associés de la Ville de Bruxelles :

Titre Projet	Thématique communale ou de renforcement	Budget
Renforcer les liens sociaux de l'après COVID	Renforcement permanence sociale	2.500,00 €
Développer les pratiques et l'éducation aux médias dans le cadre de l'enseignement du Français	Lutte contre la fracture numérique (renforcement)	2.884,61 €
Accroche-toi !	Lutte contre décrochage scolaire et permanence sociale (4X/Sem.)	2.884,62 €
Ateliers du soleil asbl	Lutte contre le décrochage scolaire	2.884,62 €
Développer les compétences numériques des jeunes vulnérables en accompagnement scolaire	Lutte contre la fracture numérique	2.884,61 €
Le programme Buddy et le BAZAR du jeudi	Aide et accompagnement des publics fragilisés	2.884,62 €

Coup de pouce d'après Covid	Lutte contre le décrochage et l'échec scolaires ; prévention et lutte contre la pauvreté ; renforcement de la cohésion sociale ; prévention contre le cyberharcèlement et lutte contre la dépendance aux écrans	2.884,62 €
Cohési-on	Lutte contre la fracture numérique (formation, etc.)	2.884,62 €
Renforcement de la Cohésion Sociale	Renforcement permanence sociale	2.884,61 €
Renforcer les permanences sociales, c'est renforcer le lien social	Renforcement permanence sociale	2.884,62 €
Dispositif spécial rentrée POST-COVID	Lutte contre le décrochage scolaire et la fracture numérique	2.884,61 €
Plateforme en ligne pour tous !	Lutte contre la fracture numérique (renforcement)	2.884,62 €
Rentrée Post Confinement	Lutte contre le décrochage scolaire et la fracture numérique	2.884,61 €
Cours de français pour des publics les plus fragilisés par la crise sanitaire	Renforcement projet Cohésion Sociale	2.884,61 €
TOTAL		40.000,00

3- La subvention extraordinaire de 14.469 euros (Arrêté 2020/1376) octroyés aux seuls opérateurs de projets de soutien scolaire a surtout été utilisée pour renforcer les ressources humaines :

- encadrants recrutés pour le suivi individualisé des jeunes en décrochage scolaire ;
- recrutement d'une formatrice à temps plein dans une association ;
- recrutement d'un bénévole supplémentaire et augmentation des heures de travail du personnel encadrant ;
- renforcement de l'équipe, atelier soutien informatique, prêt de matériel ;
- augmentation des prestations de travail des animateurs pour couvrir la reconversion distancielle du projet ;
- recrutement d'un coordinateur en renfort ;
- réalisation d'ateliers supplémentaires et renforcement de l'équipe en place au mois de septembre ;

- recrutement d'un formateur Alpha/Fle (1/3 temps) pour assurer l'école de devoirs (primo-arrivants), le suivi individuel (apprentissage du français) et des ateliers ludiques pris en charge par le reste de l'équipe ;
- mise en conformité des locaux aux mesures sanitaires, un atelier d'illustration encadrée par une artiste professionnelle, le renforcement de l'EDD (applications), la construction de nouveaux sanitaires ;
- extension de l'offre de soutien scolaire, création du groupe « Coup de pouce du lundi » (30 jeunes), préparation au CE1D (4 professeurs engagés) ;
- le subventionnement de l'atelier numérique coordonné par le Picol destiné aux parents maîtrisant imparfaitement l'outil informatique ;
- l'achat de matériel hygiénique et recrutement de bénévoles universitaires afin d'encadrer les jeunes du secondaire (deux jeunes pour un bénévole) ;
- le recrutement d'encadrants supplémentaires pour combler l'explosion de la demande d'inscriptions en soutien scolaire
- le recrutement du personnel ALE pour le nettoyage des locaux, le recrutement d'un bénévole supplémentaire contribuant à l'élargissement des activités extrascolaires et création d'une nouvelle classe ;
- le renforcement de l'équipe d'encadrement en distanciel (rémunération), la location d'une salle au Garcia Lorca, l'abonnement annuel à l'application Zoom et l'achat du petit matériel... ;
- recrutement d'une animatrice à mi-temps (apprentissage de l'informatique), la formation des enfants aux techniques de digitalisation, le suivi des familles en difficulté, l'organisation d'activités ludiques supplémentaires
- un opérateur n'a utilisé que partiellement le subventionnement attendu la surcharge de travail quotidienne et la difficulté d'engager un psychologue professionnel dans de bonnes conditions : (surcharge administrative, contrats de travail vacataire et bénévole inexploitable).

4 - La subvention de 3.000 à 10.000 euros octroyée pour le renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication : NTIC (Arrêté 2020/1375) a été essentiellement utilisée pour l'achat de matériel informatique et la lutte contre la fracture numérique :

- outiller les encadrants en logiciels, portables, tablettes afin d'accompagner la reconversion distancielle des activités ;
- subvention exceptionnelle utilisée pour le renforcement numérique du projet : recrutement d'un informaticien, état des lieux des besoins du public, étude de marché (achat matériel informatique), usage des laptops permettant de maximiser les espaces de travail, élargissement de l'espace public numérique, mise à jour du matériel informatique, achat d'un nouveau serveur informatique (stockage et utilisation à distance des données), formation des encadrants à distance (Lire et écrire) ;

- renouvellement d'un parc informatique opérationnel depuis 2010 dans une association ;
- achat de laptops, d'une photocopieuse, de casques, clés USB, imprimantes, webcams, de matériel informatique reconditionné, de 10 « mallettes numériques » (PC + casque+ clé USB), 26 nouveaux PC, une cinquantaine d'ordinateurs portables, plus de 150 tablettes (avec la participation d'un fonds émanant d'une fondation),
- création d'une « PC-thèque » pour les élèves qui avaient besoin d'un ordinateur ;

4-3-5 Question 4. Est-ce que des besoins en termes de formations des animateurs/ formateurs/ ou du public ont été identifiés ? Si oui, avez-vous identifié un organisme de formation qui permettrait de répondre à ce besoin ? Si oui, lequel? Avez-vous déjà suivi une formation avec cet organisme ?

a) Besoins en formation		Volume
Formation en NTIC afin d'assurer les activités distancielles (encadrants, coordinations)		4
Formation de base en informatique (applications, traitement de texte, plateformes d'enseignement)		1
Formations aux compétences numériques orientés spécifiquement sur les publics alpha		2
Répertoire des organismes offrant une formation aux technologies numériques et échanges de bonnes pratiques (ex: projet européen FOOCALÉ)		2
Atelier informatique orienté spécifiquement sur l'utilisation du matériel bureautique		2
Formation sur les dérives et dangers d'internet pour mieux sensibiliser le public		1
Techniques de management et coordination des écoles de devoirs		1
Formation ciblée sur la maîtrise des plateformes d'enseignement		1
Supervision des bonnes pratiques associatives : nécessité d'adapter l'équipe au travail distanciel sans pouvoir s'appuyer sur un organisme accompagnant les dynamiques d'auto-formation		1
Formation en méthodologie, pédagogie participative et animation virtuelle		1
b) Formations suivies ou à suivre par les membres-opérateurs		Organisme assurant la formation
Formation du personnel encadrant en TIC		Lire et Écrire
Atelier TIC hebdomadaire		Lire et Écrire
Formation en gestion mentale (sur mesure)		APEF et Fonds 4S
Formation en « Mind Mapping »		Educ et Form
Formation pour l'obtention du brevet secours, la philosophie des écoles de devoirs et rédaction du projet pédagogique		Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
Maîtrise de la langue française (expression et écriture)		Coordination des Écoles des Devoirs
Formation sur les contrats d'emploi (contrat associatif)		Boutique de gestion
Formation en secourisme		Croix rouge
Formation encadrement d'un public alpha via l'outil informatique		Fobagra
Dépendance des jeunes aux écrans		Infor-Drogues
Formation à l'outil pédagogique numérique « Khan Académie » (plateforme d'enseignement)		Bibliothèque sans frontière

c) Auto-formation ou recours aux compétences internes de l'association

- Formation individuelle assurée par un informaticien recruté récemment (subvention extraordinaire Covid (P1). Le permanent assure également la remise en état du matériel informatique défectueux des usagers de l'association.
- Formation en interne à l'usage de l'outil informatique (impression des devoirs), recherche activités temps libres dans les réseaux sociaux...
- Réunions sur l'application « Zoom » : partage de connaissances quant aux outils informatiques disponibles.
- Formation à l'usage de plateforme numérique « Discord » assurée par une bénévole accoutumée à l'outil.
- Formations informatiques destinées aux publics divers : workshops, webinaires, comment sensibiliser une association à la cybersécurité ? Construire et gérer son projet ?

4-3-6 Question 5. *Outre les mesures prises par le Collège de la Cocof, avez-vous des recommandations à nous formuler ?*

- La crise sanitaire a accentué les inégalités sociales, nécessité de soutenir les publics précaires devant la fracture numérique et l'aide sociale.
- Collaboration plus forte avec les écoles afin d'accueillir une partie de leurs effectifs dans les locaux associatifs. Le travail à distance a renforcé le décrochage scolaire et l'association est un environnement propice au travail.
- Échanges de bonnes pratiques et réunions en visioconférence avec le personnel de la Cocof.
- Recenser et diffuser l'offre de formation aux outils numériques.
- Recenser et diffuser l'offre des espaces publics numériques, les opportunités de financement en matériel informatique.
- En cas de confinement de longue durée, nécessité de maintenir la formation des adultes dans une offre hybride à l'égal de ce qui est mis en œuvre dans l'enseignement secondaire (distanciel-présentiel).
- Fatigue du personnel et surcharge de travail : constitution d'une plateforme mettant des détachés mobiles et compétents financés par la Cocof à la disposition des associations.
- Augmenter les moyens financiers vers le secteur pour garantir l'égalité des chances.
- Désignation d'un porte-parole Jeunesse au sein de la Cocof pour une meilleure application des mesures sanitaires et d'un seul organisme qui fixe les règles relevant de cette compétence.
- Un membre-opérateur est satisfait du soutien financier apporté par la Cocof et de l'empathie du personnel des autorités subsidiaires (locales et régionales).
- Alpha/Fle : nécessité de mettre en place des cours individuels parallèlement aux cours collectifs.
- Transformer les lignes financières liées aux subventions extraordinaires Covid en subsides structurels pour mieux prévenir le décrochage scolaire, les difficultés tributaires de la période de confinement.
- Permettre aux associations porteuses de projets P4 (Vivre ensemble) d'utiliser les ressources non utilisées pour financer de projets plus adaptés aux réglementations en vigueur (ex: concerts balcons Cité Modèle).
- Surcharge administrative liée aux nouvelles réglementations relevant du dossier justificatif (ex : annexe 9).
- Besoin d'une initiative commune rassemblant les membres du secteur social, socioculturel et de l'enseignement pour une gestion efficiente de la crise sanitaire.

- Mise en place de concertations virtuelles rassemblant habitants, professionnels autour d'échanges sur leurs expériences personnelles et les ressources disponibles.
- Un membre-opérateur fait le constat que certaines missions de l'école glissent de plus en plus vers l'école de devoirs. Comment y pallier ?
- Une meilleure prise en compte de l'évolution des projets de Cohésion sociale sur le terrain : reconfiguration des pratiques, subjectivité et état psychologique des publics, mobilité...
- Besoin d'un soutien logistique et méthodologique des opérateurs au travers la mise en place de comités de concertations (ex : Lire et Écrire, Cerdan) abordant collectivement des questions telles que la poursuite des activités, le partage d'expériences et des difficultés, la prise de recul, les recommandations à l'adresse du Collège de la Cocof.
- Coordonner et mutualiser davantage les ressources disponibles (espace et locaux...).
- Retour sur l'état de la situation des opérateurs de Cohésion sociale, notamment à l'endroit des bonnes pratiques.
- Report des moyens non exploités en 2020 pour mettre en œuvre les activités non réalisées lors des confinements.
- Soutien économique et alimentaire des familles précaires en milieu populaire.
- Beaucoup de familles ne disposent ni d'une connexion internet, ni du matériel informatique à la maison. Comment étendre la transition numérique vers ces ménages ?
- Remerciement d'un membre-opérateur pour les différentes démarches entreprises par les autorités compétentes pour soutenir le secteur : information, subsides, écoute...
- Élargissement du domaine d'activité des titres-services vers le nettoyage des locaux associatifs.
- Maintien du personnel subsidié pendant la période de crise sanitaire pour consolider le travail associatif.
- Organisation d'activités récréatives et de réappropriation de l'espace public après la pandémie (nécessité de retisser du lien social).
- Demande d'un assouplissement de la Cocof à l'égard des exigences administratives et la nature des dépenses effectuées.

5- SYNTHESE ET CONCLUSION

Globalement, le contrat communal dessert 45 actions prioritaires. 26 actions de soutien scolaire (58% des actions globales), 15 actions Alpha/Fle (33% des actions globales), 4 actions de vivre-ensemble (outil à vocation socioculturelle) et 2 actions de vivre-ensemble (sensibilisation à l'interculturalité).

La *Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de Cohésion sociale 2016-2020* institue les modalités « d'évaluation minimale » en matière de Cohésion sociale. En 2020, les associations et la Coordination locale étaient tenues de rendre un rapport limité à quatre questions liées directement « crise sanitaire » :

1. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées liées au contexte de la crise sanitaire pour mener à bien vos actions de Cohésion sociale ?
2. Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ? Avez-vous identifié des besoins nouveaux au sein de votre public en raison du contexte ? Qu'avez-vous mis en place pour tenter d'y répondre ?
3. Pour les asbl qui ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du FONDOS COVID19, expliquez en quoi ces mesures ont apporté une plus-value à votre projet de cohésion sociale ? Qu'avez-vous mis en place concrètement? Expliquez
 - 3.1 Subvention exceptionnelle de 14.469,00 € pour le renforcement de la priorité 1 « soutien et accompagnement à la scolarité.
 - 3.2 Subvention exceptionnelle pour le renforcement des NTIC.
 - En quoi le matériel informatique acheté a-t-il pu répondre aux besoins des bénéficiaires ?
 - Est-ce que des besoins en termes de formations des animateurs/formateurs et/ou du public ont été identifiés ? Si oui, avez-vous identifié un organisme de formation qui permettrait de répondre à ce besoin? Si oui lequel ? Avez-vous déjà suivi une formation avec cet organisme ?
4. Outre les mesures prises par le Collège de la COCOF ? Avez-vous des recommandations à nous formuler ?

1. *Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées liées au contexte de la crise sanitaire pour mener à bien vos actions de Cohésion sociale ?*

Soutien scolaire (P1) : Plus de 147 difficultés ont été recensés par les opérateurs de soutien scolaire cette année. Cinq catégories de difficultés rassemblent un peu moins de deux tiers des difficultés rapportées : *jeunesse, décrochage scolaire et vulnérabilité* (26 énoncés), *fracture numérique* (24 énoncés), *mesures sanitaires contraignantes* (14 énoncés), *anxiété, santé mentale et lien social fragilisé* (14 énoncés), *fermeture des locaux et suspension des activités* (12 énoncés). Ces constats recourent les enseignements tirés de l'état des lieux des projets de Cohésion sociale et Fipi réalisé en mai 2020 par la Coordination locale où décrochage scolaire et fracture numérique participaient d'obstacles incontournables sur le terrain. Le rapportage actuel conforte l'idée d'une jeunesse communale particulièrement fragilisée par la pandémie tant au niveau psychologique qu'au regard d'une absence d'alternative à l'endroit d'un décrochage scolaire subi autant par les responsables associatifs que les familles.

Fle-Alphabétisation (P2) : 61 difficultés ont été recensés par les opérateurs Fle/Alphabétisation. Recoupant largement les constats émis par les opérateurs de soutien scolaire, quatre catégories de difficultés rassemblent un peu moins de deux tiers des difficultés : *fracture numérique* (15 énoncés), *fermeture des locaux et suspension des activités* (9 énoncés), *difficultés financières, de communication et d'organisation* (9 énoncés) et *reconversion des activités en distanciel* (5 énoncés). Si les contraintes liées aux mesures sanitaires ont été plus fortement ressenties par les opérateurs de soutien scolaire, notamment à l'endroit d'une adaptation des activités Jeunesse à des normes sanitaires spartiates ; les opérateurs de cours Alpha/Fle marquent davantage le manque d'infrastructures et locaux adaptés à la mise en œuvre des normes de distanciation sociale.

2. *Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ? Avez-vous identifié des besoins nouveaux au sein de votre public en raison du contexte ? Qu'avez-vous mis en place pour tenter d'y répondre ?*

Soutien scolaire (P1) : Globalement, pour surmonter leurs difficultés, les opérateurs de soutien scolaire ont recours à une série d'actions qu'on peut regrouper dans 20 catégories : *action de sensibilisation* (1 énoncé), *action de soutien parental* (11 énoncés), *action orientée vers la prise en charge d'un groupe spécifique* (3 énoncés), *adaptations des groupes et pratiques aux mesures sanitaires* (14 énoncés), *aide matérielle ou pédagogique* (7 énoncés), *approche ou suivi individuel* (8 énoncés), *atelier d'écriture et action citoyenne* (2 énoncés), *dialogue et soutien psychologique* (8 énoncés), *disposition infrastructure et nouveaux locaux* (2 énoncés), *état des lieux, intervision ou reconversion méthodologique des pratiques* (7 énoncés), *extension ou adaptation des heures d'ouverture* (3 énoncés), *lutte contre la fracture numérique* (24 énoncés), *offre de cours supplémentaires : remédiation, module, atelier* (11 énoncés), *appui sur un outil pédagogique spécifique* (1 énoncé), *partenariat de projet ou recours à une aide extérieure* (7 énoncés), *permanence sociale* (6 énoncés), *reconversion distancielle des cours et pratiques* (8 énoncés), *recours à la formation et au télétravail* (7 énoncés), *recours à la visioconférence et aux multimédias* (7 énoncés), *renforcement ressources humaines* (2 énoncés), *achat de matériel sanitaire* (1 énoncé), *recours aux sorties extérieures* (trois énoncés).

Fle-Alphabétisation (P2) : dans le même sens que le soutien scolaire, les opérateurs Fle-alphabétisation tentent de surmonter leurs difficultés en s'appuyant sur une quinzaine de catégories

d'action : *action de soutien parental* (1 énoncé), *action orienté vers un groupe spécifique* (2 énoncés), *aide matérielle et pédagogique* (2 énoncés), *approche et suivi individuel* (7 énoncés), *atelier écriture et action citoyenne* (2 énoncés), *partenariat de projet ou recours à une aide extérieure* (2 énoncés), *dialogue et soutien psychologique* (3 énoncés), *disposition infrastructure et locaux* (2 énoncés), *empowerment et renforcement des capacités des publics* (2 énoncés), *état des lieux, intervision, reconversion méthodologique des pratiques* (2 énoncés), *extension ou adaptation heures d'ouverture* (2 énoncés), *lutte contre la fracture numérique* (14 énoncés), *permanence sociale* (6 énoncés), *reconversion distancielle des cours et pratiques* (9 énoncés), *recours à la formation ou au télétravail* (4 énoncés), *recours à la visioconférence et aux multimédias* (10 énoncés), *renforcement ressources humaines* (1 énoncé).

Vivre ensemble (P4A-P4B) : quatre membres-opérateurs développent des actions de vivre-ensemble sur le territoire communal. Deux projets de production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle, deux projets de sensibilisation à l'interculturalité.

a) Le projet « Théâtre et vivre ensemble » regroupe des jeunes du quartier Annessens autour de productions scéniques, rencontres, présentations publiques ou fêtes de quartier.

b) Le projet « Médiacité » est une initiative socio-artistique et citoyenne menée par quelques adolescents d'Annessens dans l'objectif de stimuler le débat critique, initier ces jeunes à la photographie et aux techniques audiovisuelles

c) Le projet « Dimanche à la maison » : un dimanche après-midi tous les deux mois, le Centre culturel BXL Nord Maison de la création permet aux familles de Laeken de se retrouver dans un espace-temps où il sera possible de se détendre, participer à des ateliers d'expression artistique, jouer, assister à un spectacle...

d) Un projet d'initiation au dialogue interculturel, de sensibilisation citoyenne développés autour d'activités diverses : Festival Marolles Ma DiverCité, théâtre, actions citoyennes.

Difficultés rencontrées : avec la fermeture des centres culturels, l'interdiction des rassemblements dans l'espace public, les projets de vivre ensemble ont été contraints de suspendre leurs activités ou de se réinventer.

Globalement, ces actions ont été confrontées aux difficultés suivantes : cas de covid avérés, fermeture des centres culturels, ateliers théâtre interrompus par le confinement, jeunesse éprouvée par la fermeture du secteur culturel, prise dans les théories du complot, frictions entre jeunes et policiers, difficile adaptation des jeunes au travail distancié (lassitude, essoufflement, manque de compétences techniques), délaissement de la culture en contexte de pandémie, communication compliquée avec le public : fidélisation, déplacements, présence aux événements maintenus...

Alternatives apportées aux difficultés rencontrées : pour surmonter leurs difficultés les opérateurs de projets de vivre ensemble ont dû se réinventer : réalisation de capsules vidéo postés sur les réseaux sociaux, ateliers d'écriture, réinvestissement de l'espace public (concerts organisés à l'extérieur, collectes de créations plastiques : exposition), tours hebdomadaires des associations du quartiers pour prendre des nouvelles, usage des réseaux sociaux pour communiquer, ateliers orientés spécifiquement

sur le public de 12 ans, recherche de nouveaux partenaires, suivi individuel des jeunes en décrochage scolaire, médiation et dialogue avec la police, théâtre poursuivi en visioconférence, sensibilisation à la désinformation...

Besoins exprimés par les opérateurs communaux : malgré les subventions exceptionnelles libérées par la Cocof, globalement fort appréciés par les membres-opérateurs, certains besoins n'ont pas trouvé de réponse sur le terrain : besoin de locaux spacieux et adaptés aux mesures sanitaires, de matériel informatique et de formations aux technologies numériques, d'un espace de travail calme à la maison, de permanences sociales, de remettre sur pied des activités présentiels, d'une collaboration plus forte entre l'école et les opérateurs de terrain, de soutenir la jeunesse (encadrement scolaire, activités culturelles, santé psychologique), d'un soutien économique et alimentaire aux familles précaires, de renforcer les activités extrascolaires pour enfants, de resocialiser les adultes, de sensibiliser les autorités publiques à l'exploitation au travail...

3. Pour les asbl qui ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du fonds Covid19, expliquez en quoi ces mesures ont apporté une plus-value à votre projet de cohésion sociale ?

- La subvention extraordinaire de 1.137,77 euros (Arrêté 2020/751) a servi essentiellement à l'achat de petites fournitures, de matériel hygiénique et sanitaire.

- La subvention attendant à l'appel à projets « renforcement de la Cohésion sociale » (Arrêté 2020/1076) a soutenu 14 initiatives associatives autour de trois priorités : lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre la fracture numérique, renforcement permanence sociale et projet de cohésion sociale.

- La subvention extraordinaire de 14.469 euros (Arrêté 2020/1376) octroyés aux seuls opérateurs de projets de soutien scolaire a surtout été utilisée pour renforcer les ressources humaines.

- La subvention de 3.000 à 10.000 euros octroyée pour le renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication : NTIC (Arrêté 2020/1375) a été essentiellement utilisée pour l'achat de matériel informatique et la lutte contre la fracture numérique.

4. Est-ce que des besoins en termes de formations des animateurs/ formateurs/ ou du public ont été identifiés ? Si oui, avez-vous identifié un organisme de formation qui permettrait de répondre à ce besoin ?

En termes de formation, sans grande surprise, le renforcement des compétences pour lutter contre la fracture numérique est fortement attendu sur le terrain. Concrètement, des formations au travail distanciel, au travail avec des publics alpha, aux applications et plateformes numériques, en traitement de texte, au matériel bureautique, répertoire des organismes formant aux technologies numériques, dérive et danger du numérique, addiction aux écrans mais aussi des formations en management, pédagogie participative, supervision des bonnes pratiques associatives et accompagnement à l'auto-formation sont attendues dans le secteur.

4. Outre les mesures prises par le Collège de la Cocof, avez-vous des recommandations à nous formuler ?

Les recommandations formulées par les opérateurs associatifs aux autorités subsidiantes sont de trois types.

- **Actions renforçant les compétences et une meilleure coopération dans le secteur** : échanges de bonnes pratiques et visioconférences collectives, recensement de l'offre de formation aux technologies numériques, recensement des espaces publics numériques, initiative commune rassemblant les membres du secteur social, socioculturel et de l'enseignement pour une gestion efficiente de la crise sanitaire, concertations virtuelles rassemblant habitants, professionnels autour d'échanges sur leurs expériences personnelles, soutien logistique et méthodologique des opérateurs au travers la mise en place de comités de concertations, coordonner et mutualiser davantage les ressources disponibles (espace et locaux)...

- **Mesures adaptés à la crise sanitaire** : soutenir les publics précaires devant la fracture numérique et l'aide sociale, augmenter les moyens financiers vers le secteur pour garantir l'égalité des chances, transformer les lignes financières liées aux covid (subventions extraordinaires) en subsides structurels, projet (P4) : utilisation des ressources non utilisées pour financer des initiatives adaptées aux réglementations en vigueur, alléger la surcharge administrative liée à la remise des dossiers justificatifs, soutien économique et alimentaire des familles précaires en milieu populaire, élargissement du domaine d'activité des titres-services vers le nettoyage des locaux associatifs, maintien du personnel subsidié pendant la période de crise sanitaire pour consolider le travail associatif, assouplissement de la Cocof à l'égard des exigences administratives et la nature des dépenses effectuées...

- **Lacunes dispositif Cohésion sociale** : collaboration plus forte et soutenue entre écoles et associations, nécessité de maintenir la formation des adultes dans une offre combinant travail distanciel et présentiel, constitution d'une plateforme mettant des détachés mobiles et compétents financés par la Cocof à la disposition des associations (surcharge de travail), désignation d'un porte-parole Jeunesse au sein de la Cocof pour une meilleure application des mesures sanitaires, d'un seul organisme qui fixe les règles relevant de cette compétence, Alpha/Fle : nécessité de mettre en place des cours individuels parallèlement aux cours collectifs, prise en compte de l'évolution des projets de Cohésion sociale sur le terrain (reconfiguration des pratiques, subjectivité et état psychologique des publics, mobilité...), meilleur accompagnement vers la transition numérique, organisation d'activités récréatives et de réappropriation de l'espace public après la pandémie (nécessité de retisser du lien social)...

Enseignements

Les quelques 250 difficultés répertoriées cette année dans le rapportage associatif mettent en lumière les obstacles auxquels ont été confrontés les membres-opérateurs confondus à deux confinements successifs, à la mise à l'arrêt brusque de leurs activités, à des cas avérés de Covid, à la fermeture des locaux, à une succession de mesures sanitaires assez strictes et bousculant tous leurs points de repères. Entre satisfaction pour un pouvoir subsidiant resté alerte, octroyant des subventions extraordinaires dans un contexte peu ordinaire et la remontrance à l'endroit de normes sanitaires successives, peu adaptées à des publics jeunes, peu concertées avec les membres-opérateurs, parfois incohérentes entre secteurs d'activité (One, Jeunesse, Cohésion sociale, Centre culturel), les travailleurs ont dû réinventer leurs pratiques entre le caractère inédit des événements, la fracture numérique, la fatigue morale et psychologique des publics (et des encadrants) et la forte demande d'accompagnement social des usagers.

Parmi ces difficultés et dans la prolongation des enseignements tirés de l'état des lieux réalisé par la Coordination locale en mai 2020, il faut souligner trois types de d'obstacles réclamant des moyens humains et financiers supplémentaires : *une jeunesse déphasée et en décrochage scolaire, la fracture numérique et la nécessité d'une meilleure adéquation entre les subventions extraordinaires octroyés pour répondre à la crise et leur efficacité.*

Jeunesse déphasée et décrochage scolaire : 26 énoncés alertent les pouvoirs publics contre la vulnérabilité d'une jeunesse privée du jour au lendemain de sorties, pratiques culturelles et liens sociaux, recluse chez elle au milieu de parents angoissés, en décrochage scolaire, délaissant l'apprentissage parce qu'assurée de passer d'office, non préparée à la reconversion numérique et distancielle des cours, dépourvue de matériel informatique, évoluant dans des familles nombreuses, des logements trop petits et détachée de la routine inscrivant l'élève dans une continuité pédagogique mésestimée par le jeune jusqu'à la fermeture des écoles. D'autant que les 6 énoncés soulignant l'isolement et le manque d'uniformité des mesures transmises à l'école ne facilitent pas la tâche à des encadrants confrontés à l'organisation de matières scolaires différentes d'une école à une autre, au retard scolaire cumulé chez certains jeunes sans remédiation prévue à l'école, à la rupture des rythmes d'apprentissage, à la surcharge qui pèse sur certains jeunes accablés de travail scolaire ou à l'impossibilité d'entrer en contact avec l'école. D'autres encore soulignent les frictions entre jeunes et policiers dans certains quartiers, l'explosion des amendes administratives, la dépendance aux écrans, l'impossibilité de faire respecter les consignes en distanciel, l'échec scolaire préoccupant des deuxièmes et sixièmes primaires, la défection d'une jeunesse que même les visites à domicile n'arrivent pas à refidéliser à l'association. Si la subvention extraordinaire (renforcement des projets de soutien scolaire) a permis à certains opérateurs de recruter des permanents et bénévoles supplémentaires, de soutenir la transition numérique, d'offrir une aide individuelle, des ateliers supplémentaires, d'étendre l'offre en soutien scolaire, la nécessité d'une action intégrée à l'endroit d'une jeunesse déphasée par les deux confinements semble aujourd'hui incontournable. Notamment des actions qui permettront la verbalisation des vécus, de retisser du lien à la base d'activités socio-créatives, conviviales et citoyennes, de soutenir une meilleure coordination entre l'école et les acteurs de terrain et surtout, de réinvestir

dans certains quartiers le travail social individuel (éducateur de rue, coaching individuel, professeur particulier, parrainage...) afin de renforcer les capacités du jeune.

Fracture numérique : avec plus de 40 énoncés, la fracture numérique et la transition vers les technologies numériques restent un obstacle structurel en contexte de pandémie. Globalement, ces difficultés sont de trois ordres : indisponibilité ou inadaptation du matériel informatique (connexion internet défectueuse, pas d'ordinateur à la maison, une seule tablette pour une famille nombreuse...), absence de compétences numériques - notamment les publics Alpha débutant - (logiciels et applications, multimédias, bureautique, traitement de texte...) et manque de ressources à l'endroit de la formation aux technologies numériques (répertoire des structures formant aux technologies numériques, formations ciblées sur les plateformes d'enseignement, organisme accompagnant les dynamiques d'autoformation dans l'association, information sur les opportunités à saisir en matière de financement de matériel informatique...). Il faut cependant se réjouir que la subvention de 3.000 à 10.000 euros octroyée pour le renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le secteur Cohésion sociale a permis à beaucoup d'acteurs de terrain de renouveler leur matériel informatique, d'équiper l'association de tablettes, PC, portables, webcams, clés USB profitant d'une part à des publics dépourvus de matériel à la maison, d'autre part, à des encadrants qui pour une partie d'entre eux, ont pu assurer des cours distanciels grâce à ces moyens, recruter un informaticien, se rabattre vers du matériel conditionné, passer au télétravail, créer un espace public numérique dans l'association, confier des tablettes aux apprenants. Il faut alors considérer que ce subventionnement extraordinaire était fort attendu, qu'il répond à une demande effective et qu'il a eu un impact réel sur la transition numérique au sein des associations.

Subventions extraordinaires et efficacité du dispositif de Cohésion sociale : les 21 énoncés alertant les pouvoirs publics contre les difficultés financières, de communication et d'organisation, plus fortement encore, les besoins et recommandations repris dans les reportages, tendent à démontrer qu'il ne suffit pas de renflouer le secteur pour que ces moyens génèrent de bonnes pratiques, des mesures efficaces, du moins si on appréhende ces opportunités en termes de mutualisation des ressources, de performativité des pratiques et de réponses adaptées aux difficultés du terrain. Ainsi, si la subvention extraordinaire dédiée au renforcement des projets de soutien scolaire a permis à certains opérateurs de recruter du personnel supplémentaire, d'élargir l'offre de soutien scolaire, de développer de nouveaux ateliers ; d'autres n'ont eu d'autre alternative que de rembourser un montant encadré par des mesures compliquant le recrutement d'un professionnel depuis que le contrat « travailleur associatif » n'est plus en usage dans le secteur (janvier 2021). À ce titre, un corps de psychologues détachés par la Cocof dans les associations aurait certainement soutenu le secteur. De même, la gestion dans l'urgence du projet associatif pour s'adapter aux mesures sanitaires a quelque peu malmené un secteur qui aurait pu s'organiser plus efficacement s'il avait été consulté au préalable. Enfin, les recommandations émises dans les rapports donnent à voir des responsables de projets en attente d'une collaboration plus forte avec l'école et les pouvoirs publics, de pouvoir combiner le distanciel et présentiel dans la durée, de poursuivre l'apprentissage en individuel avec les apprenants, d'une plateforme mettant des détachés pédagogiques financés par la Cocof à la disposition des associations (surcharge de travail), de la désignation d'un porte-parole Jeunesse au sein de la Cocof et d'un seul

organisme qui fixe les règles relevant de cette matière pour une meilleure application des mesures sanitaires, d'un allègement de la charge administrative liée aux procédures justificatives, de récupérer les montants non utilisés pour financer les activités suspendues par le confinement, des initiatives plus adaptées aux réglementations en vigueur, d'une meilleure coopération entre opérateurs de différents dispositifs publics (Jeunesse, Cohésion sociale, secteur culturel). Ces allers-retours entre acteurs de terrain et pouvoir subsidiant, lignes de financement et mise en œuvre des projets pourrait consolider à la longue une politique de Cohésion sociale effective, adaptée continuellement au sens pratique des porteurs de projets et aux pratiques de terrain.